



Service de la sécurité
civile et militaire

Administration de
l'obligation de servir et
logistique

Place de la Navigation 6
Case postale 16
1110 Morges 1

Demande d'établissement d'un duplicata de livret de service

Nom prénom :

Date de naissance :

N° AVS (n°assuré) :

Profession :

Commune d'origine :

NPA/Domicile :

N° de tél :

Adresse mail :

Exposé le/les motifs de la présente demande

.....
.....
.....

Demande à envoyer à l'adresse ci-dessus ou par courriel à arrondissements.mil@vd.ch

Date et signature :

L'art. 102 de l'Ordonnance sur les obligations militaires (OMi) du 22 novembre 2017 stipule, à la lettre e, que l'autorité militaire cantonale peut percevoir un émoulement de 300 francs au maximum pour l'établissement et la remise du duplicata.

Duplicata livret de service : CHF 100.00

